

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 29 JANVIER 2019

*Présents : Pierre POINTET, Maire – Michel DURANTIN - Thierry MYARD – Sylvie LAPALUS
- Jean-Paul CHARNAY - Chantal DUFILS - Nicole DUSSEY-ECLAIRCY – Carole FEJARD –
Sylvie SILLIEN - Nicolas DARCY – Alain BOLERY - Claudette TRONCY –*

Absente excusée: Catherine FINO

Secrétaire de séance : Carole FEJARD

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal et donne lecture du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2018 qui est approuvé à l'unanimité.

I Indemnité de conseil au percepteur

Comme chaque année, une réflexion sur le versement d'une indemnité annuelle au percepteur est à l'ordre du jour. Monsieur le Maire fait part du décompte de l'indemnité de conseil pour l'année 2018 calculée sur les trois années précédentes. Elle s'élève à 370 €.

Un débat s'installe entre les membres de l'assemblée concernant le versement de cette indemnité qui est attribuée pour l'aide technique qu'apporte le comptable public, et dont la somme doit faire l'objet d'une décision de l'organe délibérant de la collectivité. Les conseillers municipaux estiment que, dans une période contrainte pendant laquelle les collectivités locales doivent faire des économies, il est nécessaire de revoir à la baisse l'indemnité de conseil.

Au terme de cette discussion, le conseil municipal décide de verser 50 % de l'indemnité soit la somme de 185 €.

II Indemnité au remonteur d'horloge

Le versement d'une indemnité annuelle au remonteur d'horloge est à l'ordre du jour chaque année afin de rétribuer la personne responsable de remonter le mécanisme de l'horloge et de l'entretien du système d'horlogerie ancien. Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité de l'année précédente s'élevait à 200 €.

Monsieur le Maire explique qu'une réflexion est en cours quant à l'avenir de l'organisation de l'entretien de ce mécanisme.

Le conseil municipal décide le versement de 200 € au remonteur d'horloge pour 2018.

III Ressources humaines

Monsieur le Maire rappelle son annonce lors du dernier conseil municipal concernant une réunion avec la commune de Saint Denis de Cabanne afin de discuter de l'avenir professionnel de Christophe Gonon qui partage son temps d'activité entre les 2 communes.

Saint Denis de Cabanne et Chandon proposaient respectivement un poste à temps complet à l'agent qui devait prendre une décision. Après réflexion, Christophe Gonon a décidé de prendre le poste de Saint Denis de Cabanne, commune sur laquelle son temps de travail est le plus important. Il terminera son contrat à Chandon le 28 février 2019.

Une recherche a donc été lancée afin de le remplacer sur un poste d'agent technique à temps complet, pour un travail polyvalent avec une forte spécialité bâtiment. Après avoir étudié les candidatures, 3 personnes ont été reçues et l'une d'entre elle, correspondant à la demande, a été retenue.

Cette personne est actuellement en poste à Charlieu et la procédure de mutation est en cours.

IV Bâtiment des Plants

Monsieur le Maire donne le bilan des locations du bâtiment pour 2018 qui totalise 11 locations pour la somme de 880 €. Le montant des locations est versé chaque année au budget du CCAS.

D'autre part, Michel Durantin fait le bilan des travaux car après la réfection de la salle principale l'année dernière, une réhabilitation a commencé dans la deuxième salle : les agents techniques ont déposé les cloisons, le plafond et les toilettes. Le maçon vient de couler la dalle du sol. Dès que celle-ci sera sèche, les agents pourront remonter les cloisons et installer l'évier qui sera posé contre le mur des toilettes. Une lucarne sera installée pour une meilleure ventilation. Après ces travaux, courant mars, le sol vinyle sera installé.

Le bâtiment sera prêt à la location dès début avril.

V Grand débat

Monsieur le Maire donne connaissance de la mise en place d'un cahier de doléances en mairie depuis début décembre afin de chacun puisse s'exprimer dans le contexte actuel.

Il interroge le conseil municipal pour savoir si celui-ci est favorable à la possibilité d'organiser des réunions d'initiatives locales qui permettraient aux personnes intéressées de se réunir, de s'organiser pour une concertation, d'échanger et de faire remonter leurs réflexions.

Le conseil municipal décide d'ouvrir la salle des fêtes pour permettre une réunion qui se déroulerait le vendredi 22 février à 19h sur le thème « les services publics au quotidien ».

XI Compte-rendu des réunions et commissions

- M. le Maire : conseil communautaire du 13 décembre
- Jean-Paul Charnay : réunion du SIEL du 14 décembre
- Michel Durantin : réunion sur le topo-guide des chemins de la Communauté de communes

XII Questions diverses

- **Commission des finances** : la prochaine réunion aura lieu le lundi 25/2 à 18h30
- **Point sur l'ERA** : Michel Durantin rappelle les difficultés rencontrées pour le réglage du chauffage de la salle qu'il avait déjà signalées lors de la dernière réunion. Les problèmes sont toujours présents malgré l'intervention du fabricant et les recherches continuent.
- **Deux bibliothèques de rue ont été installées** : une devant l'école et une dans l'abri-bus du Bourg – ce système permet à chacun de déposer des livres, d'en emprunter...
- **Infos-Chandon** : le bulletin est en cours de confection – Il devrait paraître courant mars.
- **Labellisation** : le 18 janvier a eu lieu une cérémonie de labellisation « commune sans pesticide » qui valide l'engagement de la commune dans la mise en œuvre d'une gestion écologique des espaces publics, sans produit phytosanitaire.

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL LE 26 FEVRIER 2019